



# COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW TELBEC CODE 01

Crise en protection de la jeunesse dans le Grand Nord québécois

## LES ENFANTS DU GRAND NORD ÉCOPENT POUR L'INACTION DU GOUVERNEMENT CHAREST

**Québec, le lundi 20 septembre 2010** – Le député de Groulx et porte-parole de l'opposition officielle en matière de protection de la jeunesse, René Gauvreau, dénonce la nonchalance du gouvernement Charest en ce qui concerne la crise des signalements en protection de la jeunesse dans le Grand Nord québécois. C'est ce qui est décrit et confirmé dans un nouveau rapport accablant de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse publié aujourd'hui. « Malgré un premier rapport très inquiétant en 2007, le gouvernement de Jean Charest a continué de jouer à l'autruche et la crise des signalements en protection de la jeunesse dans le Nord québécois est en train de prendre la forme d'une crise sociale. Comment expliquer cette nonchalance à l'égard d'enfants que le gouvernement a le devoir de protéger? », a déclaré le député.

Les conclusions du rapport publié aujourd'hui sont très claires : *« Trois ans plus tard, les problèmes sociaux sont toujours présents et la détresse continue d'avoir des conséquences significatives sur les enfants, alors que plus d'un enfant sur cinq âgé de moins de cinq ans est signalé pour négligence. Le nombre de suicides n'a pas chuté et la criminalité est en hausse. En outre, la consommation de drogue et d'alcool demeure une des principales causes de placements des enfants en urgence comme nous l'avons observé à la baie d'Hudson l'été dernier. Le surpeuplement dans les logements représente un problème majeur qui exacerbe les problèmes sociaux »*. (p. 55)

« Force est de constater que l'inaction du gouvernement libéral favorise la détérioration continue du climat social dans le Grand Nord québécois et c'est inacceptable », a poursuivi le député péquiste.

René Gauvreau a réitéré la responsabilité du gouvernement à l'égard des enfants du Grand Nord québécois. « Le gouvernement a l'obligation de veiller à ce que la Loi sur la protection de la jeunesse soit respectée et à ce que la Convention internationale relative aux droits de l'enfant soit appliquée. Aucun enfant au Québec ne devrait être laissé à son triste sort et à cet effet, le gouvernement libéral doit saisir en urgence toutes les pistes de solution qui vont mettre fin à cette triste réalité qui aurait déjà dû être corrigée depuis le premier rapport déposé en 2007. Les enfants du Nord méritent que l'on se soucie de leur sort », a conclu le porte-parole de l'opposition officielle en matière de protection de la jeunesse, René Gauvreau.

– 30 –

Source : Direction des communications de l'aile parlementaire du Parti Québécois

Renseignements : Sophie Villeneuve  
Attachée de presse  
418 643-2743